

Erablaie à corydale *Corydalido-Aceretum*

320

Identification de l'association

L'erablaie à corydale occupe des pentes colluviales riches en squelette calcaire et en terre fine, généralement en pied de falaise, à l'étage montagnard inférieur (fig.320.1). La strate arborescente est constituée d'un mélange d'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de frêne (*Fraxinus excelsior*) et d'orme (*Ulmus glabra*). Avant que ces arbres ne mettent des feuilles, le sous-bois est généralement couvert d'un spectaculaire tapis de géophytes printanières: corydale creuse (*Corydalis cava*), nivéole (*Leucojum vernum*) ou ail des ours (*Allium ursinum*), qui constitue le principal signe distinctif de cette association.

C'est une association rare, disséminée sur les pentes ombragées du Jura et des Alpes (carte C3.2). Son histoire et sa répartition dans les territoires voisins du canton de Vaud figurent dans la revue bibliographique (B3.2).

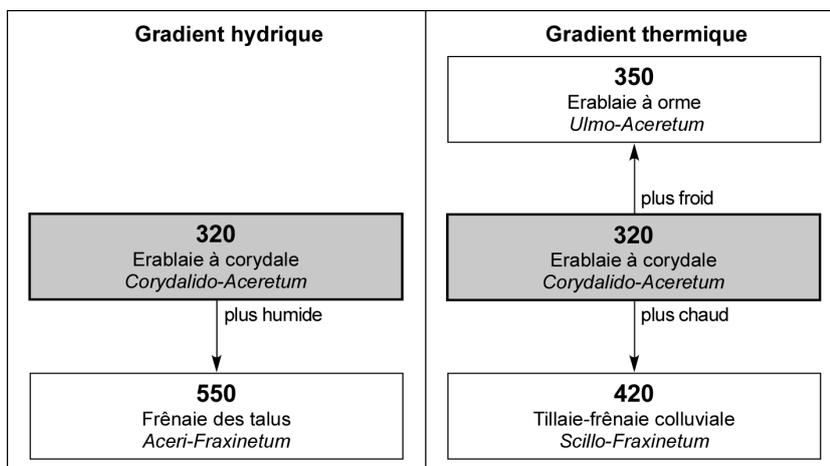


Figure 320.1 Position de l'erablaie à corydale par rapport aux associations les plus proches sur les gradients hydrique et thermique.

Critères d'identification par rapport aux associations ressemblantes¹

Par rapport à la frênaie des talus **550** (*Aceri-Fraxinetum*), sur sols plus humide en profondeur:

s1 Sol riche en squelette superficiel non stabilisé.

Par rapport à l'erablaie à langue-de-cerf **310** (*Phyllitido-Aceretum*), sur éboulement pauvre en terre fine:

f1 Présence importante d'espèces méso-hygrophiles (groupe H), et plus particulièrement de basophiles forestières à floraison précoce (groupe H33).

s1 Sol constitué jusqu'en surface d'un mélange de squelette et de terre fine minérale.

¹ Les critères d'identification sont hiérarchisés de la manière suivante:

f1 critère floristique principal f2 critère floristique complémentaire
s1 critère stationnel principal s2 critère stationnel complémentaire

Par rapport à la hêtraie à gouet **130** (*Aro-Fagetum*, sous-association 136) et à la hêtraie à cardamine **150** (*Cardamino-Fagetum*, sous-association 158), sur sols plus évolués:

f1 Strate arborescente principale dépourvue de hêtre (*Fagus sylvatica*).

Par rapport à la tillaie-frênaie colluviale **420** (*Scillo-Fraxinetum*), plus thermophile:

f1 Absence ou rareté des essences thermophiles (groupe Y5) dans la strate arborescente et des espèces xérophiles (groupe X) en sous-bois.

s1 Altitude supérieure à 700 m.

Par rapport à l'érablaie à orme **350** (*Ulmo-Aceretum*), moins thermophile:

f1 Absence des espèces cryotolérantes des étages montagnard supérieur et subalpin (groupe E5).

f1 Recouvrement cumulé des espèces de mégaphorbiée (groupe H4) < 20%.

f2 Frêne (*Fraxinus excelsior*) dominant ou codominant dans la strate arborescente.

Identification des sous-associations

Vu la rareté des relevés d'érablaie à corydale présents dans la banque de données, l'association ne comporte pour le moment qu'une seule sous-association mésophile (325), illustrée par des relevés (tabl.R3.1) et un syntaxon (tabl.S3.1).

Identification des variantes

Aucune variante de cette association n'a été identifiée à partir des relevés de cette association présents dans la banque de données.